



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 OCTOBRE 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2020

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - André CLASTRES, 1^{er} adjoint - Wilfried RIBERAUD, 2^o Adjoint - Marie-Noëlle LAUBA, 3^o Adjoint - Jackie BRUNEL - Sébastien CLAVET - Patrick DEBOT FUSEAU – Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON - Didier GADEAUD - Véronique BAUDRY - Sébastien MARCHEIX, Conseillers Municipaux

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Madame Edith NAUZE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des nouvelles mesures sanitaires énoncées par Madame la Préfète de la Gironde, un arrêté municipal a été pris visant à fermer à nouveau le foyer rural (soirées privées, associations, sports pour adultes). Des manifestations ont été annulées.

A l'initiative du Conseil Municipal des Enfants et en partenariat avec les centres Leclerc, les élèves de notre école devaient participer à l'opération nationale « nettoyons la nature ». Sur décision de l'Inspection Académique, cette manifestation a été annulée et sera reportée.

Nous devons tous rester vigilants face à la COVID-19. Même si en ce moment, le virus circule peu dans le Libournais, la crise sanitaire est très sérieuse à Bordeaux et sa métropole.

ORDRE DU JOUR

I - ADHESION AU SERVICE D.E.C.I. (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE) DU SIAEPAVID (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE) DELIB_2020_28

Le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) assurait le contrôle de tous les poteaux incendie du territoire.

L'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales place la DECI sous l'autorité du Maire mais transférable aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Le SIAEPAVID est aujourd'hui en mesure d'assurer cette compétence en plus de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Ce transfert de compétences apporte une sécurité juridique aux communes lors de travaux d'investissement, du contrôle des ouvrages neufs, des travaux de maintenance en plus des contrôles hydrauliques annuels des PEI (Points d'Eau Incendie).

La commune assure l'entretien des PEI et ses abords. Les travaux d'investissement restent à la charge de la commune ; les frais de maîtrise d'œuvre demandés par le SIAEPAVID sont de 10 % du montant HT des travaux. La maintenance des contrôles des PEI est un forfait de 25 à 35 € selon leur nombre et révisable annuellement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le transfert du Service Public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie à la Régie des Eaux du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne à compter du 1^{er} novembre 2020 et pour la durée du mandat électoral.

Madame le Maire rappelle que des bornes de puisages monétiques sont installées sur le territoire : une à St Seurin sur l'Isle et une à Coutras pour pallier les dégradations faites lors de prélèvements sauvages

sur les points extérieurs d'incendie. Un arrêté municipal a été pris pour interdire le puisage de l'eau potable sur nos poteaux hors utilisation du SDIS. Tout prélèvement suspect doit être signalé au SIAEPAVID.

II - VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS – MODIFICATION DE L’AFFECTATION DU RESULTAT *DELIB_2020_29*

• MODIFICATION DE L’AFFECTATION DU RESULTAT

Bien que le budget soit équilibré en dépenses et recettes d'investissement, l'analyse des opérations financières fait ressortir un déficit de 565 €. Pour corriger cette anomalie, il convient de modifier l'affectation de résultat votée par délibération n°19 en date du 17 juillet 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

- Affectation du résultat

ARTICLE 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 50 600,00 € (au lieu de 50 000 €)

Excédent reporté en section de fonctionnement 4 947.82 € (au lieu de 5 547.82 €)

Déficit reporté en section d'investissement 59 674,71 €

- Rééquilibrage du budget en section de fonctionnement

Chapitre 011 (charges à caractère général) : - 600 €

Chapitre 011 Report de l'excédent 2019 : - 600 €

• OUVERTURE DE CREDITS

La commune a été victime de deux sinistres, engendrant des dépenses non prévues au budget :

- Vandalisme au local pétanque : 3439 €

- Destruction de la commande électrique de la cloche de l'église par l'orage (2 648 €)

Ces deux sinistres étant pris en charge par notre assurance, Madame le Maire propose au Conseil Municipal une ouverture de crédits sur le budget 2020 : la somme de 6 087 € sera portée en dépenses (compte 615221 – entretien de bâtiments) et en recettes (compte 7713-libéralités reçues).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

III - PROPOSITION DE TRAVAUX ET ACQUISITIONS DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ELECTRIFICATION (SIE) *DELIB_2020_30*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des subventions exceptionnelles sont allouées par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de St Philippe d'Aiguille (80 % sur un montant TTC) et pourraient financer l'acquisition d'un véhicule électrique et des travaux d'amélioration énergétique.

Monsieur CLASTRES présente les devis obtenus pour l'achat d'un véhicule électrique.

Monsieur RIBÉRAUD présente les devis relatifs à une pompe à chaleur qui pourrait remplacer la chaudière à fioul qui devient vétuste.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de remplacer le véhicule communal âgé de 20 ans par un Renault Kangoo électrique pour le prix de 21 133 €

- de faire installer une pompe à chaleur pour remplacer la chaudière à fioul âgée de 50 ans (devis reçu d'un montant de 22 676.52 €, en attente d'autres devis)

- de solliciter une subvention de 80 % sur le montant TTC des investissements auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification.

D'autre part, Madame le Maire propose d'envisager pour 2021, l'éclairage des vitraux de notre église. Ces travaux pourraient être subventionnés par le SIE et par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde). Accord de principe à l'unanimité du Conseil Municipal dans l'attente de devis.

IV - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU FOOTBALL CLUB DE ST ANTOINE *DELIB_2020_31*

Les bancs de touche en bordure du stade ont entièrement été refaits par les membres du Football Club de Saint Antoine. Le coût des matériaux s'élève à 413 €.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et décide à l'unanimité de verser une subvention complémentaire de 413 € à cette association.

V - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2020 *DELIB_2020_32*

Monsieur RIBÉRAUD présente les devis relatifs aux travaux prévus cette année :

- Réfection partielle de la route de Colybric
- Renforcement de la chaussée route du Fumat
- Réfection partielle de la route de l'Ecluse

Le devis de l'entreprise COLAS (13 449.62 €) est retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VI - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE *DELIB_2020_33*

Monsieur CLASTRES présente les devis reçus relatifs au contrat triennal de location des illuminations de fin d'années.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise EI HORTION ANDY NICOLAS pour un coût annuel de 3 096 € et autorise Madame le Maire à signer la convention triennale.

VII - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE NECESSAIRE A UN BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF *DELIB_2020_34*

Madame le Maire expose que le raccordement à l'assainissement collectif d'un terrain constructible rue de la Marne nécessite une servitude de passage par la rue Joliberge.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir cette servitude qui sera enregistrée au Bureau des Hypothèques de Libourne par un acte administratif dressé par la mairie. Elle sera signée avec les futurs acquéreurs de cette parcelle.

VIII - PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le décret n°2005-1156 en date du 13 septembre 2005 a imposé aux communes la mise en place d'un plan communal de sauvegarde. Ce plan doit principalement tenir compte des risques majeurs dont la commune est concernée : les feux de forêts et les inondations. Il encadre une organisation de secours en cas de sinistre, recense les zones et les personnes à risque.

Monsieur CLASTRES présente ce document mis à jour suite au renouvellement du Conseil Municipal.

IX QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- La société COLAS a retiré son projet d'usine à bitume sur la commune de Moulin Neuf.
- Monsieur le Sous-Préfet est venu ce jour prendre connaissance du site pour évoquer le problème de signalétique et le passage des camions sur le pont.
- Les travaux du lavoir en collaboration avec les habitants du Bardou auront lieu prochainement, dès que la crise sanitaire le permettra.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30